

DATE DE PUBLICATION : 17 août 2023

Le directeur de la Stabilité financière

### **Délégation de signature**

Vu la délégation de signature donnée par M<sup>me</sup> Agnès BÉNASSY-QUÉRÉ, seconde sous-gouverneure, le 3 avril 2023 ;

Vu la délégation de signature donnée par M<sup>me</sup> Emmanuelle ASSOUAN, directrice générale de la Stabilité financière et des Opérations, le 3 avril 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M. Clément BOURGEY, chef du service d'études et de COordination sur la REgulation FInancière, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M<sup>me</sup> Anne-Sophie CAVALLO, adjointe au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service d'études et de COordination sur la REgulation FInancière.

Délégation permanente est donnée à M<sup>me</sup> Bertille DELAVEAU, chef du Centre sur le Changement Climatique, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M<sup>me</sup> Elsa ALLMAN et M. Thomas ALLEN, adjoints au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du Centre sur le Changement Climatique.

Délégation permanente est donnée à M. Frédéric GUEVEL, chef du service d'évaluation des Risques et des Vulnérabilités financières, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du Service d'évaluation des Risques et des Vulnérabilités financières.

Délégation permanente est donnée à M<sup>me</sup> Marine DUJARDIN, chef du service de la Politique Macroprudentielle, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Thibault LIBERT, adjoint au chef du service à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du Service de la Politique Macroprudentielle.

Fait à Paris, le 17 août 2023

Edouard VIDON